HERD BOOK CHAROLAIS
Agropôle du Marault
58470 MAGNY COURS
Tél : 03 86 59 77 07
Fax : 03 86 59 77 19

FEDERATION NATIONALE
DES CONCOURS CHAROLAIS

REGLEMENT DES CONCOURS CHAROLAIS RECONNUS PAR LE H.B.C. 2016 (SAUF PARIS)

Article 1

Pour qu'un concours soit reconnu par le H.B.C., il doit respecter les règles suivantes :

- ✓ Etre adhérent à la Fédération des Concours Charolais et appliquer ce présent règlement.
- ✓ Être ouvert à tout éleveur détenteur d'un animal inscrit en section principale du Livre Généalogique Race Pure Certifiée (Livre A+ et A+2) de la race Bovine Charolaise. Seuls peuvent être exclus d'un concours les éleveurs sanctionnés par le H.B.C. ou par la Fédération des Concours, ou ne s'étant pas conformés aux règles d'adhésion de la structure organisatrice.
- ✓ Le concours doit être ouvert à tout animal inscrit au Livre A+ et A+2.Seule la capacité d'accueil de l'infrastructure du concours pourra limiter l'accès à certains animaux, selon des règles non discriminatoires, tout en respectant le choix de l'éleveur.
- ✓ Utiliser les pancartes du HBC.
- ✓ Gérer le concours avec le Logiciel Concours H.B.C.
- ✓ L'animation raciale doit être effectuée par un inspecteur du H.B.C.
- ✓ Le classement doit être effectué par des juges agréés par le H.B.C, à savoir :
  - Jugement des sections : juge agréé « Section » ou « Elite » + Juge AJEC
  - Jugement des prix spéciaux et grands prix : juge agréé « Elite » + juge agréé « Concours pour tous » + juge AJEC

***NB** : **Hiérarchie entre les 3 juges lors des prix spéciaux:** le juge titulaire agréé «juge élite» réalise le classement en s'appuyant sur l'avis du juge «concours pour tous» et du stagiaire AJEC*

- ✓ Éditer un catalogue du concours contenant au minimum : Les atouts de la race charolaise, les données techniques génétiques, les explications sur la lecture des pancartes, les informations sur la lecture des qualifications, le nom des éleveurs exposants et leurs coordonnées, les sections détaillées et le logo du H.B.C.
- ✓ Éditer le palmarès du concours selon le format fourni par le H.B.C. contenant au minimum : les noms des juges par section, le classement avec les prix attribués, le nom et n° national de l'animal, la date de naissance de l'animal, le nom du détenteur et le nom du naisseur.
- ✓ Les animaux seront présentés **deux jours** consécutifs au minimum.
- ✓ Le concours de reproducteurs ne devra compter pour la race charolaise que des animaux **inscrits au Livre A+ et A+2.**
- ✓ Le règlement du concours devra prévoir des sections de veaux de l'année, de veaux d'automne (veaux nés du 15/08 au 30/11 de l'année précédent le concours) et des sections d'adultes.

Article 2

Tous les animaux engagés à un concours devront :

- ✓ Appartenir à l'exposant depuis plus de six mois.

La feuille d'engagement au concours devra porter les mentions suivantes : je certifie être détenteur de(s) l'animal(aux) .....seul ou en copropriété avec ..... depuis plus de 6 mois.

(signature).

- ✓ Avoir été soumis au contrôle de performances.
- ✓ Correspondre à la réglementation sanitaire en vigueur dans le département où se déroule le concours.

Tous les veaux de moins d'un an devront :

- ✓ être inscrits au Livre A+ ou A+2 du H.B.C. ou inscriptibles si la Commission de Marquage n'est pas passée. Dans ce cas, un inspecteur mandaté par le H.B.C. vérifiera à l'entrée du Concours la conformité de ces animaux au standard de la race et procédera à leur inscription et encaissera le prix de l'inscription sur le champ.
- ✓ Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction par la Commission des Contrôles Poids Naissance du H. B.C.

I - CONCOURS DES VEAUX DE L'ANNEE

Afin de répondre aux orientations raciales, les veaux participant au Concours devront être nés d'une vache ayant fait au maximum une seule césarienne.

Age des animaux : les animaux devront être nés à partir du 1er décembre de l'année précédant le concours et être âgés d'au moins 5 mois au jour du concours.

Au Concours National des Veaux, les animaux devront être nés du 1er décembre de l'année précédant le concours au 31 mars de l'année du concours.

Veaux d'Automne mâles et femelles

Il pourra être organisé une confrontation entre les animaux nés du 15 Août au 30 Novembre de l'année précédent le concours. Les sections seront composées d'animaux n'excédant pas un écart d'âge de 45 jours sauf pour la dernière section. Si le nombre d'animaux est inférieur à 15, le(s) 1er prix de section(s) sera(ont) qualifié(s) pour une participation au Prix d'Honneur Junior.

Si le nombre d'animaux est supérieur à 15, le(s) 1er prix de section sera(ont) qualifiés pour une participation au Prix d'Honneur « Veaux d'Automne ».

Au Concours National Charolais*,* les animaux mâles et femelles nés du 15 août au 30 Novembre de l'année précédant le concours concourront respectivement dans les sections 1 et 6.

1 - Veaux Mâles

Composition des sections : elles devront comporter au moins 10 animaux et au plus 21 (25 pour le Concours National des Veau) avec un écart d'âge n'excédant pas 30 jours sauf pour la dernière section.

Attribution des Prix : seuls les 2/3 des animaux recevront des plaques et dans cette limite, il ne pourra être attribué que 2 premiers prix.

Dans l'éventualité de moins de 10 veaux dans la section, il sera décerné 1 premier prix, 1 deuxième prix, 1 troisième prix et éventuellement un prix supplémentaire.

Prix d'Honneur : ils seront de un, deux ou trois suivant l'importance des veaux engagés au concours selon la règle suivante :

- ✓ ***1*** Prix d'Honneur jusqu'à 60 animaux
- ✓ **2** Prix d'Honneur pour un nombre de 61 à 120
- ✓ **3** Prix d'Honneur pour plus de 120

Dans le cas de 3 Prix d'Honneur, si les deux premiers Prix d'Honneur sont attribués à des animaux concourant dans les 3 premiers quarts des sections, le 3ème Prix d'Honneur sera obligatoirement choisi parmi les premiers prix du dernier quart des sections, et il portera le nom de " 3ème Prix d'Honneur ".

Par contre, si l'un des deux premiers Prix d'Honneur a concouru dans le dernier quart des sections, le 3ème sera alors choisi parmi tous les autres premiers prix de sections.

Au Concours National des Veaux, il sera attribué 2 Prix d'Honneur pour un nombre de 1 à 150 veaux mâles et 3 pour plus de 150 veaux mâles en concours.

2 - Veaux Femelles

Composition des sections : elles devront comporter au moins 8 animaux et au plus 15 *(20 pour le* ***Concours National des Veaux****)* avec un écart d'âge n'excédant pas 45 jours sauf pour la dernière section.

Attribution des prix : seuls les 2/3 des animaux recevront des plaques et dans cette limite, il ne pourra être attribué que 2 premiers prix, 1 deuxième prix, 1 troisième prix ,1 quatrièmes prix et éventuellement des prix supplémentaires pour atteindre les 2/3 d'animaux primés.

Dans l'éventualité de moins de 8 animaux dans la section, il sera décerné 1 seul premier prix, 1 deuxième prix, 1 troisième prix et éventuellement un prix supplémentaire.

Prix d'Honneur : ils seront de un, deux ou trois suivant l'importance des veaux engagés au concours selon la règle suivante :

- ✓ **1** Prix d'Honneur **jusqu'à 25,**
- ✓ **2** Prix d'Honneur pour un nombre **de 26 à 50,**
- ✓ et **3** Prix d'Honneur **au delà de 50.**

Au Concours National des Veaux, il sera attribué 2 Prix d'Honneur pour un nombre de 1 à 150 veaux femelles et 3 pour plus de 150 veaux femelles en concours.

N.B. : Les animaux mâles et femelles ayant obtenu un premier Prix d'Honneur ne pourront pas concourir en section dans un autre concours reconnu. Ils pourront uniquement participer au Super Prix d'Honneur de Moulins et/ou à un Prix d'Ensemble, de Famille ou d'Elevage, dans les autres concours reconnus.

II -CONCOURS D'ADULTES MALES ET FEMELLES

TOUS LES TAUREAUX DE 18 MOIS ET PLUS DOIVENT PORTER UN ANNEAU NASAL ET ÊTRE PRÉSENTÉS SUR LE RING AVEC UN "CIGARE".

Pour tous les concours :
La catégorie des animaux de moins de 38 mois débuteront à partir du 15 août de l'année précédente.
Composition des sections : l'écart d'âge ne doit excéder 90 jours sauf pour la dernière section.

Une femelle de plus de trois ans n'ayant jamais vêlé pourra concourir en section mais ne participera pas au Prix d'Honneur. Les 1ères des sections donneuses d'embryons ne pourront pas participer au Prix d'Honneur, mais pourront participer dans un lot pour le Prix d'Ensemble et/ou de Famille.
Une vache suitée est présentée dans les concours se déroulant avant le 1er Octobre, accompagnée du veau qui ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir, qu'elle a porté et élevé dans l'année.
Une vache non suitée doit avoir vêlé depuis moins de 24 mois d'un veau qui a fait l'objet d'une pesée par Bovins Croissance et être présumée pleine. Les premières de section pourront concourir pour l'attribution du Prix d'Honneur.

Au Concours National Charolais*,* 7 catégories de mâles pourront concourir et 8 catégories de femelles pourront concourir, notamment :

- ✓ Vaches suitées présentées avec le veau qu'elles ont mis au monde et faisant l'objet d'une notification de naissance validée par l'EDE, et qui ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- ✓ Vaches non suitées, mais présumées pleines, qui ont vêlé depuis moins de 24 mois, d'un veau qui a fait l'objet d'une pesée par Bovins Croissance.
- ✓ Toute femelle de 3 ans et plus n'ayant jamais vêlé sera refusée au concours.
- ✓ Femelles donneuses d'embryons présumées pleines : femelles qui n'entrent pas dans les catégories précédentes et pour lesquelles une attestation de collecte dans l'année devra être fournie obligatoirement.

Seules participeront au prix de championnat senior les vaches suitées***.***

Composition des sections **:**
A partir de 18 mois, les sections devront être composées d'un maximum de 9 animaux et d'un minimum de 3.

Au Concours National Charolais*,* les sections seront composées d'environ 14 animaux avec un minimum de 3.

Attribution des prix :
1 premier prix, 1 deuxième prix et éventuellement plus, avec un maximum de 2 premiers s'il y a plus de 6 animaux présents, tout en respectant la règle des 2/3 des animaux primés.
Dans le cas où il y aurait moins de 3 animaux, un prix pourra être décerné selon l'appréciation du jury.

Au Concours National Charolais*,* 1 premier prix, 1 deuxième prix et éventuellement plus, avec un maximum de 2 premiers, 3 deuxièmes et 4 troisièmes prix s'il y a plus de 6 animaux présents, tout en respectant la règle des 2/3 des animaux primés.

Prix d'Honneur :
Dans chaque concours, il sera décerné :

- ✓ ***1 Prix d'Honneur Junior*** entre les premiers prix des animaux des sections 18 et 30 mois (taureaux de 18 mois et 30 mois ou femelles de 18 et 30 mois et les Prix d'Honneur des veaux mâles et femelles d'automne).
- ✓ ***1 Prix d'Honneur Senior*** entre les premiers prix des animaux des sections au delà des 30 mois.

- ✓ ***1 Grand Prix d'Honneur*** entre les Prix d'Honneur Junior et le Prix d'Honneur Senior, et seul celui-ci sera convoqué pour participer au Super à Moulins.

Au Concours National Charolais, seront décernés :

1. **Dans les 2 catégories mâles (I) et femelles (II) :**
   - ✓ Un prix Champion Junior et 1 Prix Champion Junior Réserve.
   - ✓ Un Prix Champion Senior et 1 Prix Champion Senior Réserve.
   - ✓ Un Prix de Grand Champion entre le Prix Champion Junior et Senior.

Seuls peuvent participer au Super Prix d'Honneur à Moulins les Champions Mâle et Femelle Junior et Sénior.

2. **Dans la catégorie III taureaux à fortes aptitudes bouchères :**
   - ✓ Un Trophée Qualités Bouchères.

Un animal ne peut obtenir qu'un Grand Prix d'Honneur par an et, de ce fait, ne peut plus concourir en section, mais peut participer au Super Prix d'Honneur à Moulins, aux Concours de Paris et du *National Charolais*.
Par contre, les animaux ayant obtenu un Super Prix d'Honneur à Moulins (catégorie adultes), le Prix de Championnat de Paris ou du National Charolais seront exclus définitivement en section dans les Concours Régionaux mais peuvent être engagés pour participer à des Prix Spéciaux, Prix d'Ensemble, Prix de Famille et Prix d'Elevage seulement.

Les Champions Réserves sont autorisés à concourir en section dans les concours départementaux.

Un animal ayant obtenu un Grand Prix d'Honneur dans un concours reconnu qui n'a pas obtenu le Super Prix d'Honneur de Moulins, le Prix de Championnat de Paris, le Prix de Championnat Mâle, ni le Prix de Championnat Femelle au *Concours National Charolais*, retrouve la possibilité de concourir en section dans les concours **suivant ces trois grandes confrontations.**

L'appellation Prix de Championnat est réservée aux Concours de Paris et du *National Charolais* et ne doit pas être utilisée dans les autres concours.

III - PRIX D'ENSEMBLE ET PRIX SPECIAUX

Prix d'Ensemble " Veaux Mâles "
Les lots d'ensemble veaux mâles seront composés, au choix des organisateurs, et selon l'importance du concours, de 3 ou 4 animaux), du même numéro d'élevage naisseur (**le nombre choisi sera le même pour tous les lots en concours)**.

Au Concours National des Veaux, les lots d'ensemble veaux mâles seront composés de **4** animaux du même numéro d'élevage naisseur.

Au dessus de 10 lots présentés, deux groupes de taille similaire seront constitués en fonction du nombre de cotisations vaches inscrites au Livre A appelées par le Herd Book Charolais l'année en cours :
- ✓ Groupe des étables à faible effectif;
- ✓ Groupe des étables à grand effectif.

Pour chaque catégorie, il peut y avoir 3 Prix d'Ensemble, si le nombre de lots présentés ne dépasse pas 6 et 4 prix d'ensemble au-delà.
S'il y a plusieurs catégories, il peut être décerné un Grand Prix d'Ensemble (*pas au Concours National Charolais).*

Prix d'Ensemble " Veaux Femelles "
Les lots d'ensemble veaux femelles seront composés de **3** femelles, du même numéro d'élevage naisseur.

Au Concours National des Veaux*, les lots d'ensemble veaux femelles seront composés de **3** animaux du même numéro d'élevage naisseur.*

Au dessus de 10 lots présentés, deux groupes de taille similaire seront constitués en fonction du nombre de cotisations vaches inscrites au Livre A appelées par le Herd Book Charolais l'année en cours :
- ✓ Groupe des étables à faible effectif;
- ✓ Groupe des étables à grand effectif.

Pour chaque catégorie, il peut y avoir 3 Prix d'Ensemble, si le nombre de lots présentés ne dépasse pas 6 et 4 prix d'ensemble au-delà. S'il y a plusieurs catégories, il peut être décerné un Grand Prix d'Ensemble (pas au Concours National Charolais).

Prix de Famille par le Père (***composé de 1 taureau et de 4 descendants)***

Dans le même Concours Régional, un taureau “ même en copropriété ” ne peut participer qu’à un seul Prix de Famille Mâle. Il sera présenté avec **4** de ses descendants directs (embryons y compris), mâles et/ou femelles, **qui auront le même numéro d'élevage que celui de l’exposant du taureau**. Le père peut avoir participé au concours ou être inscrit dans la catégorie "hors-concours"

Au Concours National Charolais*, le prix de famille sera attribué à un lot d’animaux comprenant un reproducteur mâle inscrit à titre définitif au Livre Généalogique et concourant au présent concours ou étant ancien champion, accompagné de quatre descendants directs (fils ou filles, embryons y compris) inscrits au Livre Généalogique, dont trois au moins ayant participé au concours, le quatrième pouvant être un produit né depuis le 1er décembre de l’année précédente.*

Prix de Famille par la Mère
La vache devra être présentée avec **3** descendants directs (embryons y compris), mâles et/ou femelles non accompagnés de leurs produits, **et ayant le même numéro d’élevage naisseur**.

Au Concours National Charolais, le prix de famille sera attribué à un lot d’animaux comprenant une femelle inscrite à titre définitif au Livre Généalogique et concourant au présent concours ou étant une ancienne championne, accompagnée de trois descendants directs (fils ou filles, embryons y compris) inscrits au Livre Généalogique, dont deux au moins ayant participé au concours, le troisième pouvant être un produit né depuis le 1er décembre de l’année précédente.

Les descendants pourront appartenir soit à l’éleveur lui-même, soit à un autre éleveur. Pour le prix de famille, le jury appréciera selon la conformation et l’homogénéité du lot.

Prix d’Ensemble Femelles
Il devra être composé de 3 ou 4 femelles âgées d’au moins 18 mois (**le nombre choisi par les organisateurs sera le même pour tous les lots en concours)**.

Prix d’Elevage
Le lot devra être composé d’un taureau et de 3 ou 4 femelles adultes âgées au moins de 18 mois et ayant participé au présent concours (**le nombre choisi par les organisateurs sera le même pour tous les lots en concours) engagés sous le même numéro de cheptel**. Pour présenter le taureau, **l’accord des copropriétaires devra être fourni.**
Tous les lots présentés pourront être primés. Tout animal présenté au Concours peut participer à différents lots pour concourir aux Prix d'Ensemble, de Famille et d'Elevage.

Au Concours National Charolais, ces prix dénommés Prix d’Ensemble, seront attribués à des lots d’animaux ayant participé au présent concours et appartenant à un même éleveur (même numéro de cheptel). Le mâle pourra appartenir à une copropriété et concourir si accord des copropriétaires.
Ils comporteront deux catégories basées sur le nombre de cotisations vaches inscrites au Livre A appelées par le Herd Book Charolais l’année en cours :

- ✓ **Etables de 70 vaches et moins**, lot composé de 1 mâle et 3 femelles dont au moins 1 suitée. Les veaux peuvent accompagner les vaches suitées.
- ✓ **Etables de 71 vaches et plus**, lot composé de 1 mâle et 4 femelles dont au moins 2 suitées. Les veaux peuvent accompagner les vaches suitées.

Si les lots présentés sont jugés suffisants, en quantité et en qualité dans chacune des deux catégories sus-citées, le Commissaire Général pourra autoriser le jury à attribuer : 1 premier prix, 1 deuxième prix et 1 troisième prix.

Prix de synthèse
Un animal mâle ou femelle, ayant obtenu le premier prix de synthèse du Concours National ne pourra pas concourir pour ce prix dans les autres concours.

Au Concours National Charolais il sera également décerné **:**
Prix de Synthèse

- ✓ **Mâles adultes :** Ce prix récompensera les trois meilleurs reproducteurs jugés à égalité sur leur morphologie et sur leurs performances de production (ISEVR).
  Il sera attribué 1 premier prix, 1 deuxième prix et 1 troisième prix.
- ✓ **Femelles adultes :** Ce prix récompensera les trois meilleurs reproducteurs jugés à égalité sur leur morphologie et sur leurs performances de production (IVMAT).
  Il sera attribué 1 premier prix, 1 deuxième prix et 1 troisième prix.

Challenge Interrégional

Sauf situation particulière, concourront pour ce challenge, des lots d'environ 5 animaux mâles ou femelles ayant participé au présent concours et appartenant à des éleveurs d'une même section régionale du H.B.C.

Trophée Qualités Bouchères
Ce prix récompensera les 3 meilleurs reproducteurs des 14ème et 15ème sections si l'effectif le permet.

Trophée des Lycées Charolais
Pourront concourir pour ce trophée, les établissements d'enseignement agricole public ou privé (LEGTA, MFR,…) détenant un troupeau charolais adhérent du Herd Book Charolais.
Un lot d'environ 2 animaux mâles ou femelles sera présenté par chaque établissement. Si le nombre de lots engagés le permet, il sera attribué 1 premier prix, 1 deuxième prix et éventuellement un troisième prix.
Le jury appréciera la qualité des animaux ainsi que leur présentation.

IV - CONDITIONS POUR PARTICIPER AU SUPER DE MOULINS

Les premiers Prix d'honneur Veaux Mâles et Femelles et les Prix de Championnat Junior et Senior Mâles et Femelles du Concours National Charolais ont le droit de participer au Super à Moulins s'ils ne l'ont pas déjà obtenu en adultes.

Les Grands Prix d'Honneur et les Premiers Prix d'Honneur de l'année des Veaux Mâles et Femelles, et Prix d'Honneur Veaux d'Automne des autres concours reconnus par le H.B.C., ont le droit de participer à la finale à Moulins

Le nombre de places pour la finale de Moulins sera en fonction du nombre d'animaux inscrits au dit concours :

- Inférieur à 50 animaux inscrits au concours : **1 place à attribuer par le jury du concours**
- De 50 à 100 animaux inscrits au concours : **2 places à attribuer par le jury du concours**
- De 100 à 150 animaux inscrits au concours : **3 places à attribuer par le jury du concours**
- Supérieur à 150 animaux inscrits au concours : **4 ou 5 places (la 5ème place étant obligatoirement attribuée au Prix d'Honneur Veaux d'Automne)**

<u>+ Une place supplémentaire si + de 25% d'adultes</u>

V- PRIX MENTIONNES SUR LES PEDIGREES OFFICIELS H.B.C.

Seront mentionnés sur les pedigrees, les 1er, 2ème et 3ème prix et les Prix d'Honneur obtenus dans les Concours Reconnus par le H.B.C.
Les prix attribués en excès par rapport à ce règlement ne seront pas reportés sur les pedigrees.

VI - COULEUR DES PLAQUES

<u>A RESPECTER :</u>

- ✓ Prix Honneur et Prix Spéciaux : Rouge ou Tricolore.
- ✓ 1er Prix : Jaune.
- ✓ 2ème Prix : Bleu.
- ✓ 3ème Prix : Vert.

VII- RESPONSABILITE DES ELEVEURS

Tous les éleveurs auteurs d'incidents au cours des opérations de jury ne figureront pas au palmarès.

Les exposants seront considérés responsables du comportement des personnes qui sont à leur service pendant la durée du concours et plus particulièrement au cours du déroulement des opérations du jury.
Ils seront passibles de sanctions pour les incidents créés par les dites personnes.

VIII- RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Par décision de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Concours Charolais Agricoles du 25 mai 2011, les Sociétés d'Agriculture ou les organisateurs de concours reconnus, devront utiliser le logiciel concours fourni par le Herd Book Charolais.

Les organisateurs qui ne respecteront pas ce règlement pourront faire l'objet d'une sanction attribué par le Conseil d'Administration HBC pour l'organisation du concours.
L'intervention du juge arbitre ne pourra être sollicitée que par les juges.
Les organisateurs devront signaler à la Fédération des Concours Charolais les incidents constatés pendant les opérations du jury.

Les éleveurs ayant fait l'objet d'une sanction de la part de la Commission Raciale des Contrôles de Naissance, sur la base des contrôles de naissances réalisés dans leur exploitation, ne pourront être retenus comme juges dans les concours reconnus de l'année en cours.

Ce règlement sera revu chaque année lors de l'Assemblée Générale de la Fédération des Concours Charolais et pourra être modifié suivant les évolutions. Seuls les concours appliquant ces règles seront reconnus.